

Avec leurs confédérations les travailleurs refusent

■ Les confédérations CGT et FO ont annoncé une action commune contre la transposition dans la loi
 ■ A Renault, de nouveaux débrayages ont eu lieu le 5 février contre le plan de la direction, avec 8 260 suppressions d'emplois en prime. ■ A Goodyear, l'annonce de la fermeture du site d'Amiens

Bernard Thibault (CGT) : "Nous allons joindre nos forces (avec FO – NDLR) pour essayer de dissuader le gouvernement et la majorité des députés"



Sur France Inter le dimanche 3 février, Bernard Thibault, pour la CGT, déclare : « J'ai eu une nouvelle conversation aujourd'hui même avec Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de Force ouvrière, nous avons encore nos réunions d'instance cette semaine mais le principe est maintenant acquis : nous

allons joindre nos forces pour essayer de dissuader le gouvernement et la majorité des députés actuels de commettre l'impair important que représenterait l'adoption du projet de loi transposant l'accord national interprofessionnel sur la flexibilité signé le 11 janvier par le Medef et la CFDT.

La confédération FO en faveur d'une "action coordonnée et ciblée, à l'initiative des deux confédérations non signataires"



Le 3 février sur BFM-TV, Jean-Claude Mailly, pour la CGFT-FO indique : « Une décision de principe a été prise entre les deux confédérations non signataires (de l'accord interprofessionnel du 11 janvier – NDLR), une manifestation vraisemblablement, qui sera affinée dans les jours à venir. » La veille, la commission exécutive de la CGT-FO, qualifiant

l'accord du 11 janvier comme étant « attentatoire aux droits collectifs », avait déclaré qu'elle mandatait « le bureau confédéral pour prendre contact avec l'autre confédération non signataire (CGT) afin d'examiner les conditions permettant une action coordonnée et ciblée, à l'initiative des deux confédérations non signataires. »

REPÈRES

L'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013

La CGT et la CGT-FO, en refusant de signer l'accord interprofessionnel qui liquiderait des pans entiers du Code du travail, ont infligé un revers important au gouvernement qui appelait à un « compromis historique ». Il ne s'est trouvé que la CFDT (avec la CGC et la CFTC) pour parapher le texte avec le Medef le 11 janvier dernier. Le gouvernement compte présenter le projet de loi au Conseil des ministres du 6 mars.

Signé par la CFDT et le Medef, l'accord, qui ne peut s'appliquer que s'il est transposé dans la loi :

- autorise des accords d'entreprises permettant de baisser les salaires et d'augmenter le temps de travail, sous peine de licenciement individuel (sans les garanties prévues par les conventions collectives) pour tout salarié qui les refuserait ;
- accélère toutes les procédures de licenciements collectifs ;
- limite sévèrement les recours aux prud'hommes en cas de licenciement abusif.

La présidente du Medef, Laurence Parisot, a appelé les parlementaires à l'union nationale : « Je dis que cet accord est potentiellement historique, c'est-à-dire qu'il sera réellement si la majorité, et j'espère au-delà même de la majorité, c'est-à-dire avec l'opposition parlementaire, adopte le texte en l'état. »

Renault : Grève contre le plan de compétitivité

Le 5 février, nouveaux débrayages dans toutes les usines Renault. Appuyée par le gouvernement (l'Etat demeure le premier actionnaire de Renault), la direction voudrait imposer aux syndicats, en plus de 8 260 suppressions d'emplois, un accord supprimant 17 jours de congés et imposant une mobilité forcée entre les différentes usines.

Yan Legoff avec notre correspondant à Flins

Les débrayages du 5 février, à Renault, font suite à ceux du 29 janvier. Ils avaient été massifs dans les usines du groupe à travers la France : 1 000 grévistes à Douai, 1 300 à Flins, 600 au Mans, 250 à Sandouville, 500 à Cléon (le lendemain).

A Flins notamment, le 29 janvier, les grévistes sont venus de tous les secteurs de l'usine ainsi que des services techniques et des bureaux, à l'appel de tous les syndicats. Ils ont dit et voté dans les assemblées générales d'équipes :

— Non à l'accord sur la compétitivité que la direction voudrait imposer, en plus du plan de 8 260 suppressions d'emplois !

— Oui à la poursuite du mouvement et surtout, qu'aucun syndicat ne signe l'accord !

Les travailleurs de Renault refusent les dispositions du projet d'accord : la mobilité obligatoire, la mainmise sur leurs congés, 17 jours de travail supplémentaires, la diminution du temps de pause (20 minutes par jour, pas une de plus !), la baisse de rémunération des heures supplémentaires qui passeraient de 25 % à 10 %, le gel des salaires sur plusieurs années. C'est, en fait, une application anticipée de l'accord interprofessionnel du 11 janvier sur la flexibilité qui vise à généraliser ce type de plan dans toutes les entreprises.

« On est en train de vivre un recul social historique. Les déplacements forcés m'inquiètent aussi. Aujourd'hui, il n'y a pas assez d'effectifs et ils parlent de suppressions de postes, c'est inadmissible ! », dit un magasinier de 55 ans.

Karine, 39 ans, ajoute : « Ce qui m'inquiète le plus, ce serait de devoir partir travailler ailleurs, que ce soit dans le cadre de l'accord sur la mobilité ou si l'usine doit fermer. Ma priorité, c'est ma vie de famille. »

Pour Montebourg, le plan de Renault serait "une protection des intérêts sociaux des salariés" !

Dans la presse régionale le 1^{er} février, le ministre Arnaud Montebourg, apporte une nouvelle fois son soutien à la direction de Renault : « On a beaucoup parlé des 7 500 suppressions de postes, mais je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'il est impensable et qu'il me paraît déraisonnable d'assimiler ce plan (...) à un plan de licenciements et même de départs volontaires. Personne ne perdra son travail dans ce type de stratégie de gestion des effectifs. »

Et le ministre fait pression sur les syndicats pour signer l'accord de compétitivité que la direction voudrait imposer : « Finalement, dit-il, c'est une protection des intérêts industriels et des intérêts sociaux des salariés (...). Ce sont des propositions qui peuvent être discutées, mais qui me paraissent être (...) des efforts modérés. »

Les syndicats CGT et FO refusent de signer

Le syndicat CGT de Renault-Flins : « Si cet accord voyait le jour, non seulement cela ne "sauverait" aucune usine, mais au contraire, cela contribuerait à les "vider" ! La direction doit retirer son

accord "compétitivité", et pour cela, seule la montée en puissance de nos mouvements fera reculer Renault. Le 5 février, soyons encore plus nombreux » (tract du 30 janvier).

Le syndicat FO de Renault-Douai : « Pour Force ouvrière, pas de chantage à l'emploi (...) ! La direction générale n'a eu de cesse de tenter de nous démontrer que pour assurer la survie des sites Renault en France, il faudrait que les salariés fassent d'énormes sacrifices (...) ! Force ouvrière dit non ! Il est hors de question de laisser partir en fumée plus de vingt années d'acquis sociaux » (tract du 28 janvier).

CHIFFRE

1087

C'est le nombre d'usines fermées en France depuis 2009.

Source : cabinet de conseil Trendeo, février 2013.



CGT et FO, la flexibilité

de l'accord interprofessionnel du 11 janvier sur la flexibilité signé par le Medef et la CFDT. plan soutenu par le gouvernement, qui anticipe cet accord interprofessionnel, s'accompagne d'une campagne contre le syndicat CGT qui refuse la déréglementation.

Pourquoi une telle campagne contre la CGT Goodyear ?

Depuis l'annonce par le patron de sa volonté de fermer l'usine Goodyear d'Amiens, qui emploie 1 200 salariés, un concert de protestations s'élève... mais pas contre le patron ! Contre les travailleurs de Goodyear et leur syndicat CGT. Laurent Berger, le nouveau secrétaire général de la CFDT, a explicitement mis en cause la CGT Goodyear pour avoir refusé d'accompagner les plans sociaux depuis cinq ans. Arnaud Montebourg y est allé de son couplet, appelant la CGT à mettre de l'eau dans son vin. Ce serait donc la CGT qui serait responsable de la fermeture de l'usine, et pas les patrons.

Lucien Gauthier

La presse, et un certain nombre de responsables politiques, mais également des responsables de la CFDT, opposent au prétendu « dogmatisme » de la CGT Goodyear le « pragmatisme » de la CFDT et de la CFTC de Dunlop, l'autre usine du groupe, qui se trouve de l'autre côté de la rue, en face de Goodyear, qui ont signé un plan avec la direction, alors que la CGT Goodyear l'a refusé.

Mais qu'a donc refusé la CGT de Goodyear ?

En avril 2007, le patron veut regrouper Goodyear et Dunlop, supprimer 450 postes et passer aux 4 x 8. Les salariés de l'ensemble du groupe rejettent le plan. En janvier 2008, le patron annonce vouloir supprimer 478 postes et faire baisser la production de 23 %. La CFTC et la CFDT de Dunlop signent alors l'accord des 4 x 8. La CGT de Goodyear refuse cet accord. Le patron menace de supprimer 402 postes et réduit la production de 38 %. En juin, les salariés, par un vote écrasant, rejettent les 4 x 8 à Goodyear. En juillet, la CGC et la CFTC, minoritaires à Goodyear, signent l'accord. La CGT, syndicat majoritaire, pour respecter le vote des travailleurs, bloque l'accord. Et en novembre, la justice invalide le plan du patron de suppression de 402 emplois. En 2009, la direction annonce un autre plan de 1 000 suppressions de postes. A plusieurs reprises, la justice invalide les plans de licenciement. Depuis 2007, il n'y a eu aucun licenciement à Goodyear et aucune introduction de la flexibilité qu'exigeait le patron. Mais celui-ci fait baisser la production journalière de 20 000 à 2 000 pneus ! Et après, ils osent dire que l'usine n'est pas rentable, alors que le groupe Goodyear France réalise 184 millions d'euros de bénéfices !

Mais qu'ont donc accepté la CFTC et la CFDT à Dunlop ?

Ils ont accepté un plan de flexibilité généralisée dans l'usine et, surtout, l'instauration du 4 x 8. Le 4 x 8, c'est : deux jours de travail le

matin, deux jours de travail la nuit, une pause au milieu, et deux jours de repos. Le samedi et le dimanche sont travaillés comme les autres jours de la semaine. Un travailleur de Dunlop explique : « On est comme des zombies. C'est ruinant physiquement, et, sur le plan familial, c'est très dur. Mais je ne peux pas faire autrement, il faut que je gagne ma vie. » L'année dernière, un ouvrier de Dunlop, considéré comme un ouvrier modèle par sa hiérarchie, s'est suicidé du fait de la pression des 4 x 8. Quatre tentatives de suicides connues à Dunlop. Un délégué syndical de Dunlop explique : « Quand la direction présente les résultats du groupe en Europe, Goodyear est classé dernier, et nous, on est les avant-derniers. Je me dis que si demain Goodyear ferme, on risque d'être les suivants. » De fait, l'accord signé en 2008 à Dunlop « protégé » (!) les salariés jusqu'en 2014, date de l'échéance de l'accord. Mais d'ores et déjà, la feuille de production pour 2013 à Dunlop est de 3,2 millions de pneus, soit une baisse de un million par rapport à l'année précédente. De nombreux travailleurs de Dunlop s'inquiètent. Ils se rappellent le cas de Continental Clairvoix (Oise) où, plusieurs années avant la fermeture de cette usine, les syndicats avaient signé un accord avec le patronat pour « préserver l'emploi », avec le retour du travail aux 40 heures sans augmentation de salaire et l'introduction de la flexibilité. Résultat : Continental est fermé, 80 % des travailleurs de Continental sont aujourd'hui sans emploi.

Quel est donc le « crime » de la CGT Goodyear ?

L'un des militants CGT explique : « Comme syndicaliste, mon rôle n'est pas d'accepter les restructurations et de me mettre à négocier tout de suite les primes de départ, comme cela a été fait à Continental, mais de défendre les travailleurs et leur emploi. » Mickaël Wamen a annoncé que l'usine serait en grève le 12 février et que les travailleurs se rendraient massivement au siège de Goodyear, en région parisienne, où se tiendra le comité d'entreprise. L'avocat du syndicat a engagé une nouvelle procédure judiciaire. Le crime de la CGT Goodyear, c'est de vouloir rester un syndicat, c'est-à-dire de ne pas d'accompagner « socialement » les plans du patron, mais de s'y opposer, ce qu'elle fait victorieusement depuis cinq ans. Le dirigeant CFTC de Dunlop reproche à la CGT d'avoir « refusé le plan sur une base idéologique du siècle dernier ». Pour la CFTC et la CFDT, signataires avec le Medef en janvier 2013, sous l'égide du gouvernement « de gauche », d'un « accord de compétitivité » (qu'ont rejeté FO et la CGT), la « base idéologique » du XXI^e siècle est celle de la collaboration avec les patrons pour appliquer les « plans sociaux ». Le résultat en cinq ans : 15 000 emplois industriels ont été détruits dans la région de Picardie. ■

Quand Mickaël Wamen rappelle la promesse de M. Hollande



Le 14 octobre 2011, François Hollande, sur le parking de l'usine Goodyear, à Amiens ; derrière lui, Mickaël Wamen, responsable CGT.

Mickaël Wamen, le responsable de la CGT de Goodyear, a déclaré :

« Quand Hollande est venu sur le parking de notre usine en 2011, il nous a dit qu'il condamnait l'attitude des dirigeants de Goodyear. Ça, c'était avant d'être élu. Mais maintenant qu'il est élu, il ne fait plus rien du tout, sauf condamner la CGT et surtout pas la direction de l'usine. François Hollande avait affirmé en octobre 2011 que s'il était élu président de la République, il ferait voter une loi en urgence pour interdire les licenciements financiers et interdire aux entreprises comme Goodyear de délocaliser alors qu'elles font du fric. Aujourd'hui, elle est où, cette promesse ? Elle n'est pas tenue. Nous avons un gouvernement qui a menti à l'ensemble du personnel de notre usine et qui fuit ses responsabilités. »

ÉDITORIAL

é

Pourquoi ce cri d'alarme, Monsieur Moscovici ?

Daniel Gluckstein, secrétaire national du POI

Quel objectif poursuit donc le ministre Moscovici ? Il y a quelques jours, il a lancé : « Le niveau de l'euro est trop fort. » Aussitôt, la presse multiplie commentaires et analyses à l'appui de cette déclaration. L'euro est trop fort, nous disent-ils, en raison de la faiblesse du dollar, délibérément orchestrée par la Réserve fédérale pour encourager les exportations américaines. Et du coup, les produits « made in France » ne peuvent soutenir la concurrence (évidemment déloyale) des Etats-Unis. Conclusion de nos « commentateurs » avisés : comme les traités européens (Maastricht et TSCG) interdisent à la Banque centrale européenne le même type d'intervention, il ne reste plus à l'Europe qu'une seule variable d'ajustement, c'est de baisser le coût du travail.

L'argument n'est pas nouveau. Il y a quinze ans, préparant la mise en place de l'euro, un certain Tietmeyer, alors président de la Banque centrale allemande, avertissait : « Nous ne pouvons plus jouer sur les taux de change. (...) Le fardeau de l'ajustement (...) reposera désormais exclusivement sur les coûts du travail nationaux. Les salaires et tous les leviers reliés aux salaires devront permettre de faire face aux différences de productivité. »

Rien de bien nouveau donc. Alors pourquoi ce soudain cri d'alarme de Moscovici ? Pourquoi, sinon pour justifier l'accord Medef/CFDT et le chantage exercé, à Renault et ailleurs, sur le thème : les syndicats doivent accepter les baisses de salaire sous peine de voir fermer les usines et liquider les emplois (2) ?

Cette dramatisation à outrance traduit l'inquiétude du gouvernement. Son offensive de démantèlement du Code du travail se heurte à une résistance que matérialise en particulier le refus des confédérations CGT et CGT-FO de signer l'accord. D'où la campagne sur la hausse vertigineuse de l'euro. D'où, aussi, cet incroyable argumentaire adressé par le groupe PS à l'Assemblée nationale à tous les syndicats de ce pays, tentant de convaincre que l'accord signé n'est pas « favorable au patronat », que « la situation des salariés » ne va pas « se dégrader », que la voie n'est pas ouverte « à la précarisation généralisée », que « cet accord » ne fait pas « sauter les protections contre les licenciements », etc. Plaidoyer mensonger en faveur d'une politique de destruction des garanties collectives de la classe ouvrière dictée par les seuls intérêts de la classe capitaliste.

Toute la situation appelle avec force la rupture avec l'Union européenne et les traités qui instaurent la dictature de l'euro et de la troïka.

De manière immédiate, les travailleurs sont fondés à voir dans le « non » des confédérations CGT et CGT-FO un appel à se regrouper pour résister à la destruction des droits ouvriers et mettre en échec la loi de transposition que prépare le gouvernement.

(1) 19 juin 1997.

(2) « La France a perdu plus d'un millier d'usines depuis 2009 », titrent Les Echos (5 février) qui citent un « expert » : « L'euro a augmenté de 10 % face au dollar depuis juillet 2012, ce qui pèse sur la compétitivité des entreprises. »

Drame à la maternité de Port-Royal

“L'enquête” du ministre

Marie Stagliano

A la suite du drame à la maternité de Port-Royal, le ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, s'est émue et a affirmé, dimanche sur France 5, qu'elle « *veillerait* » à ce que « *la vérité* » soit faite sur ce qui a pu se passer. Et elle ose déclarer : « *L'enquête va nous permettre de comprendre ce qu'il en était* ! » « *Maternité en saturation totale* », « *service débordé* », « *pas de chambre disponible* »... La maternité de Port-Royal est le résultat du regroupement sur un seul site de trois maternités : Port-Royal, Baude-locque et Saint-Vincent-de-Paul, fusion qui avait entraîné la suppression de 142 postes et de dizaines de lits d'obstétrique. Une illustration de la politique de restructuration-fermetures des maternités menée depuis des décennies par tous les gouvernements, et que l'actuelle ministre de la Santé reprend à son compte. Le drame de Port-Royal, comme celui du Lot en octobre dernier, sont là pour dresser un acte d'accusation contre une politique orientée sur la diminution drastique des dépenses de santé, la réalisation, chaque année, de millions et millions d'euros d'économies, dans le seul but de réduire les déficits publics. Obéissant à ces objectifs, le ministre Marisol Touraine travaille dans la plus pure continuité du gouvernement précédent... y ajoutant la contrainte de la règle d'or contenue dans le TSCG. Et le ministre ose demander « *une enquête exceptionnelle* » ! Comme celle qu'elle avait demandée après le drame du Lot ? Rappelons ce qui s'est passé il y a moins de quatre mois. Le 19 octobre 2012, une jeune femme, résidant dans une petite ville du Lot, avait accouché dans sa voiture, faute de parvenir à temps à la maternité de Brive (Corrèze), à une heure de route. La maternité de Figeac, distante de vingt minutes de son domicile, avait été fermée en 2009. Le bébé est mort. Un professeur d'aménagement sanitaire à Montpellier avait alors déclaré : « *En trente-cinq ans, plus de 800 maternités ont fermé* », ajoutant : « *Nous sommes certainement au terme de ce qui est possible sans dégâts*. » A la suite de ce drame, le ministre avait confié l'enquête à l'agence régionale de santé (ARS) de Midi-Pyrénées, celle-là même qui avait fermé la maternité de Figeac. Après à peine une semaine d'« *enquête* », l'ARS avait conclu que sa responsabilité n'était pas en cause. Au même moment, le ministre de la Santé défendait à l'Assemblée nationale sa première loi de financement de la Sécurité sociale et exigeait 657 millions d'économies supplémentaires pour 2013 dans les hôpitaux.

“Un bébé ne doit pas mourir à Paris en 2013 faute de place à l'hôpital”

(Le père du bébé mort à la maternité de Port-Royal)

Vendredi 1^{er} février, une mère a perdu l'enfant qu'elle portait, mort in utero, alors qu'elle devait accoucher la veille dans la maternité où elle était suivie. Le drame a eu lieu en plein cœur de Paris, à la maternité de Port-Royal, l'une des plus réputées et des mieux équipées du pays, un fleuron de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP). Le père a raconté, dans les colonnes du *Parisien*, les circonstances de la mort du bébé. La jeune mère devait se rendre, jeudi 31 janvier, dans la maternité de Port-Royal pour déclencher l'accouchement. Le rendez-vous était pro-

grammé, mais : « *On nous a demandé de ne pas venir tout de suite et d'attendre 11 heures. Et à 11 heures, il n'y avait plus de chambre disponible* », raconte-t-il. Le couple a informé la maternité sur le fait que le bébé ne bougeait pas beaucoup. A force d'insister, le couple est dirigé vers les urgences plusieurs heures après, mais, constatant que l'hôpital était saturé, il demande, en vain, à être admis dans un autre établissement et finit par rentrer chez lui. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le couple se rend aux urgences, où le personnel hospitalier ne peut que constater la mort in utero du bébé.

Dans son témoignage au *Parisien*, le père met en cause la maternité et un service « *débordé* ». Il a porté plainte. Pour lui : « *Un bébé ne doit pas mourir à Paris en 2013 faute de place à l'hôpital*. » Dominique Cabrol, patron de la maternité de Port-Royal, confirme que « *le déclenchement était bien prévu jeudi* » et surtout, reconnaît dans les colonnes du quotidien qu'il y avait bien « *saturation totale* » jeudi, le jour où l'accouchement devait être pratiqué. Il avoue : « *On peut penser que si la jeune femme avait accouché comme prévu, le bébé serait vivant*. » ■

ILS ONT DIT

Communiqué de l'USAP-CGT (extraits)

“Dramatique résultat de la politique de la périnatalité à Paris”

“U ne fois de plus, ce drame est la conséquence de cette politique de santé menée depuis des années. (...) Dans la capitale, un certain nombre de maternités et de services de gynéco-obstétrique ont fermé leurs portes dans les dix dernières années, et certains sans aucune mesure pour le transfert de leurs activités dans d'autres établissements : maternité de l'hôpital Hôtel-Dieu, maternité de Rothschild, maternité de Saint-Antoine (3 600 accouchements), les services de périnatalité de l'hôpital Saint-Michel (XV^e arrondissement) et Notre-Dame-de-Bon-Secours (XIV^e arrondissement). D'autres

sont remises en cause ou étranglées budgétairement (maternité des Lilas, maternité des Bluets)... L'Institut de puériculture (IPP) est fermé... D'où la conséquence de l'engorgement de la maternité de Port-Royal... C'est le résultat de multiples restructurations et fermetures dans Paris. Il faut arrêter tout cela... Ce ne sont pas des enquêtes administratives et médicales commanditées par la direction générale ou la ministre qui vont empêcher de nouveaux drames, tant que la seule logique comptable reste la ligne conductrice de la stratégie de l'AP-HP (...). » ■

Communiqué de presse FO AP-HP (extraits)

“Un nouveau drame vient d'avoir lieu à l'AP-HP”

“L e drame qui vient de se dérouler est à mettre en rapport avec la fermeture des 19 lits d'obstétrique sur PR1 (maternité de Port-Royal). Force ouvrière AP-HP considère toujours que les groupes hospitaliers sont un outil pour diminuer l'offre de soins par le biais des restructurations, des regroupements et des suppressions d'activités et de lits. Combien faudra-t-il de drames supplémentaires pour que le gouvernement et l'AP-HP mettent les moyens en personnels, pour per-

mettre une prise en charge de qualité des patients, et en lits, pour répondre aux besoins d'hospitalisation de la population ? Le syndicat Force ouvrière AP-HP rappelle qu'il a interpellé par lettre ouverte, avec les syndicats CGT, SUD et CFTC, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, pour exiger l'arrêt du plan stratégique 2010-2014, l'arrêt de toutes les restructurations en cours et futures, et notamment, pour qu'elle s'engage sur le maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu et de ses services d'aval. » ■

Patrick Pelloux, président de l'AMUF

“Lorsque l'on passe de la 7^e à la 20^e place en Europe pour la mortalité infantile...”

L e président de l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF), Patrick Pelloux, a déclaré à l'AFP le 4 janvier qu'il ne demandait pas une enquête administrative, car « *il y en a plein les tiroirs*. » « *Lorsque l'on passe de la 7^e à la 20^e place en Europe pour la mortalité infantile, comme le dit la Cour des comptes, ça doit interpellier la politique*. » « *Les Samu prennent de plus en plus en charge des accouchements inopinés parce que les centres où les femmes enceintes sont suivies ne peuvent pas les prendre en charge, c'est pareil en néonatalogie* », déplore-t-il. ■

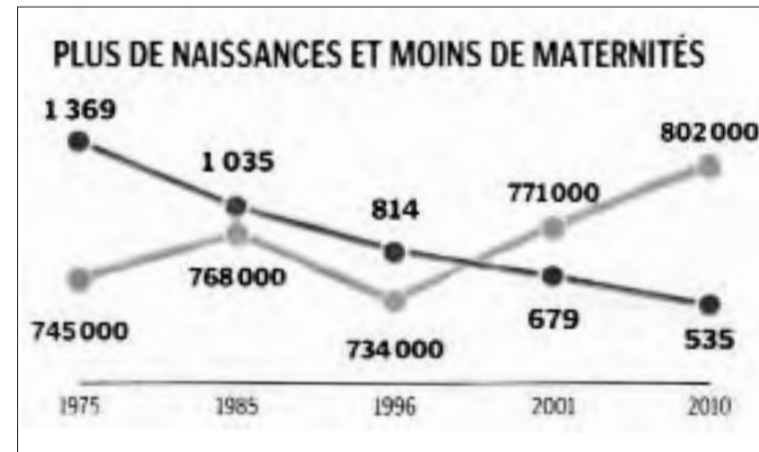
Le président de l'AMUF dénonce également les fermetures de maternités : « *On regroupe sans arrêt et il n'y a pas assez de place faute du personnel* », selon lui. Le Dr Pelloux estime qu'il « *faut rouvrir des maternités, des lits, installer des maisons de naissance, réinvestir dans l'humain de manière à accompagner les femmes et améliorer leur accueil au niveau des maternités*. » « *Le personnel fait ce qu'il peut, il est sans arrêt au taquet et on ne sait plus où mettre les malades. Nous avons toujours très peur de commettre une faute ou une erreur parce que nous n'avons pas les moyens de travailler* », dit-il. ■

ECLAIRAGES

Fermeture des maternités : des rapports officiels édifiants

■ 1 369 maternités en 1975... 554 en 2008

L e rapport 2012 de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) évalue le résultat de trente années de cette politique : « *Le nombre de maternités est passé de 1 369 en 1975 à 1 010 en 1985, 814 en 1996, 779 en 1997, 576 en 2007, 554 en 2008, soit une baisse pratiquement linéaire pendant trente ans, alors même que le nombre de naissances réaugmentait. Parallèlement, le nombre de lits d'obstétrique a été divisé par deux. Le taux d'utilisation des lits de maternité a donc fortement augmenté, passant de 22 accouchements par lit par an en 1975 à 46 fin 2008. Selon l'étude NFT/DEXIA, près de 180 opérations de recombinaison ont eu lieu en obstétrique entre 1995 et 2005. Elles se sont soldées par 126 fermetures de services de maternité et par une quarantaine de regroupements.* » ■



■ “Rendre l'accouchement plus sûr en fermant les maternités”

L a Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) donne les chiffres suivants : « *Près de 790 000 accouchements, répartis dans 535 maternités, ont eu lieu en 2010 en France métropolitaine. Un chiffre en augmentation de 5 % par rapport à 2001. Dans le même temps, un cinquième des maternités ont fermé. Ces fermetures découlent d'un mouvement amorcé dans les années 1970, dont le but est de rendre l'accouchement plus sûr en fermant les maternités à faible activité. Les maternités sont désormais moins nombreuses, mais mieux équipées.* » ■

■ Des décès maternels “pour moitié évitables”

Dans son rapport de 2012 sur la politique périnatale, la Cour des comptes soulignait que la France avait le taux de mortalité le plus élevé d'Europe (9,1 pour 1 000). Elle parlait des décès maternels “pour moitié évitables” et “des résultats décevants depuis 2005” en termes de mortalité infantile.

Education nationale

12 février : grève nationale d'avertissement

L'enjeu du 12 février

Alors que se prépare la grève du 12 février dans l'Education nationale, le rejet de la réforme Peillon des rythmes scolaires, premier décret d'application du projet de loi de refondation de l'école, ne cesse de s'amplifier. Il s'exprime dans les centaines de motions adoptées par les enseignants et leurs sections syndicales, qui décident de répondre massivement à l'appel à la grève pour l'abrogation du décret et l'abandon du projet de loi d'orientation.

La prise de position d'une soixantaine de sections départementales du SNUipp-FSU en faveur de la grève, contraignant une nouvelle fois le syndicat national à modifier son positionnement, témoigne de ce mouvement en profondeur parmi les militants et dans toute la profession. Le même rejet s'exprime parmi les maires qui, dans leur écrasante majorité, refusent de mettre en œuvre la réforme à la prochaine rentrée scolaire. Intervenant le 3 février au congrès de l'Union nationale lycéenne (UNL), le ministre Peillon a de nouveau souligné sa volonté de faire du décret sur les rythmes scolaires le fer de lance de la future loi d'orientation. Ainsi, a-t-il expliqué, « la réforme des rythmes commence, comme le reste, par le primaire, mais elle va se poursuivre ».

Et d'ajouter : « Il doit y avoir aussi pour le collège et le lycée un changement des rythmes d'apprentissage. » Mais s'il a voulu passer en force en publiant son décret au *Journal officiel* le 26 janvier, c'est parce qu'il craint lui-même que sa réforme ne voie pas le jour. Répondant le 4 février à un enseignant d'une école parisienne, qui l'interrogeait sur la raison de sa précipitation à mettre en œuvre la réforme dès 2013, il avoue son inquiétude : « 2014 sera une année électorale. Devant la politisation du dossier, je crains que ça ne se fasse pas si on repousse... » Inquiétude partagée par tous, à « gauche », comme à droite. Car si le ministre devait renoncer à la réforme des rythmes scolaires, cela rendrait non seulement plus difficile la mise en œuvre de la refondation de l'école, mais également l'acte III de la décentralisation et l'ensemble des contre-réformes gouvernementales. De ce point de vue, la grève du 12 février, reliée à l'aspiration à l'unité qui monte parmi les travailleurs et au sein des organisations contre cette politique, revêt un enjeu qui dépasse largement l'Education nationale.

Laurence Fayard

Qu'est-ce qui a conduit le SNUipp-FSU à appeler à la grève ?

Le 28 janvier, lors d'une réunion des fédérations de l'Education nationale à laquelle deux organisations, le SGEN-CFDT et le SE-UNSA, n'avaient pas souhaité participer, les fédérations FO, CGT, SUD, FAEN et CNT lançaient un appel à la grève pour le 12 février, centré notamment sur l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et l'abandon du projet de loi de refondation de l'école. La FSU et ses syndicats (SNES et SNUipp), sous des prétextes divers, avaient alors refusé de s'y associer. Mais trois jours plus tard, le 31 janvier, une large majorité des sections départementales du SNUipp se prononçaient déjà pour cette grève, obligeant le secrétariat national à y appeler. Nous donnons la parole à un militant du SNUipp qui revient sur ces développements.

Le syndicat a pris en compte le sentiment de colère chez les collègues devant cette machine infernale que constitue la réforme Peillon dite « des rythmes scolaires ». Après la grève des collègues de Paris, les mêmes questions se posent partout.

Dans la ville de Lyon, nous étions plus de 650 devant l'inspection académique le 23 janvier pour exiger que le ministre ne publie pas son décret. Aussi, le passage en force du ministre publiant son décret le 26 janvier a été perçu comme une provocation.

Dès le 29 janvier, l'appel à la grève lancé la veille par les fédérations CGT, FO, SUD pour le 12 février a eu un impact important chez les collègues. Lors de notre conseil syndical, l'accord s'est très vite réalisé sur le fait qu'il n'était pas possible pour la sec-



La parole à...

Jean-Paul Crouzet,
militant du SNUipp,
membre du bureau délibératif
fédéral national (BDFN)
de la FSU

tion départementale de ne pas appeler à la grève le 12 février. Lors de la consultation organisée en fin d'après-midi par le syndicat, une soixantaine de sections départementales avaient, comme la nôtre, décidé d'appeler à la grève le 12 février ! Le secrétariat national a donc pris la sage décision d'y appeler.

Une soixantaine de sections départementales avaient décidé d'appeler à la grève le 12 février

C'est un soulagement et une grande satisfaction pour les militants. Beaucoup ont le sentiment que par deux fois, pour le vote non au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), puis pour la grève du 12 février, la volonté majoritaire des sections départementales

a permis de remettre le syndicat sur les rails, d'éviter le tête-à-queue... Une intense réflexion se développe dans la fédération sur la nature de la politique conduite par Peillon et sur la réponse à y apporter.

Le SNUipp a tenu à se démarquer de la plate-forme des fédérations CGT, FO, SUD, refusant l'exigence d'abrogation du décret ou de retrait du projet de la loi de refondation. Il affirme notamment : la réforme doit être reportée à 2014 et le décret d'aménagement du temps scolaire doit être complètement revu.

Le cœur du décret Peillon, c'est la possibilité donnée aux maires et aux élus locaux de décider d'organisations de la semaine les plus diverses, en lien avec le projet éducatif territorial qu'ils auront impulsé, et en cherchant à limiter le coût financier que l'Etat reporte sur leurs communes pour l'accueil des enfants sur des périodes où l'Education nationale les prenait jusqu'à présent en charge. Qu'il soit « complètement revu » est une nécessité ! Encore faut-il faire en sorte que ce qui est le cœur du décret soit éliminé. C'est pourquoi j'estime que ce décret doit être abrogé ! Je constate d'ailleurs que cette exigence est peu à peu reprise par diverses sections départementales.

La nécessité pour la fédération de se positionner pour l'abrogation du décret et le retrait du projet de loi sera au cœur des débats du congrès

C'est à mon avis en rapport avec le positionnement sur le projet de loi

de refondation de l'école. Des camarades expliquent qu'on ne peut pas demander le retrait du projet de loi, car on est pour la création annoncée de 60 000 postes, pour « plus de maîtres que de classes », pour l'accueil des enfants de 2 ans en maternelle, pour la formation des maîtres...

Cette position ne me semble pas tenable. Le fond du projet de loi, c'est, comme pour le décret sur les rythmes scolaires, le désengagement de l'Etat, la dislocation de l'école et du statut des enseignants.

Quant aux aspects « positifs », discutons-en ! Au moment où les problèmes de remplacements non assurés se multiplient, où le manque de postes CLIN ou RASED rend difficile la scolarisation des enfants qui auraient besoin de ces aides, où la surcharge des effectifs par classe est plus que jamais posée, notamment en maternelle, les réponses positives qui devraient y être portées se heurtent à la réalité des créations annoncées cette année par le ministre.

Dans le primaire, elles couvriront à peine la hausse attendue du nombre d'élèves et seront attribuées sur projets territoriaux et postes à profil. Lors du bureau national de la FSU du lundi 4 février, la discussion sur la grève du 12 février a été au centre des débats.

A cette étape, un appel de la FSU à la grève du 12 a été refusé (il a recueilli un quart des voix). Je le regrette, mais je n'ai pas de doute sur le fait que la nécessité pour la fédération de se positionner nettement pour l'abrogation du décret et le retrait du projet de loi sera au cœur des débats du congrès qui se tient à partir du lundi 11 février.

PARIS

2 000 enseignants et parents défilent pour le retrait du décret "Peillon-Delanoë"

Malgré le un vent glacial, les instituteurs et professeurs des écoles de Paris et leurs syndicats (SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD, CGT Educ'action, CNT), accompagnés de nombreux parents et personnels, ont manifesté une nouvelle fois, le samedi 2 février, contre le décret Peillon sur les rythmes scolaires et sa mise en œuvre dès 2013 par le maire de Paris.

Le nombre de manifestants, plus de 2 000, l'indique clairement : les instituteurs parisiens ne veulent pas lâcher et ils veulent l'unité avec les parents de leurs élèves.

Parmi les mots d'ordre du SNUipp : « C'est Vincent qui réformel/Mais c'est nous qui payons/Abandon de la réforme Peillon. », « Dans toutes les écoles, dans toutes

les régions, un même droit à l'Education/Monsieur Peillon, Monsieur Delanoë, ne creusez pas les inégalités. »

Pour Force ouvrière, un seul mot d'ordre : « Parents, enseignants unis pour le retrait du plan Peillon-Delanoë. » Les représentants de syndicats du personnel de la Ville de Paris, Force ouvrière, le Syndicat unitaire des personnels des administrations parisiennes (FSU), le SNADEM-UNSA — qui avait appelé tous les professeurs de la Ville de Paris assurant les cours de sport, d'arts plastiques et de musique dans les écoles parisiennes —, étaient présents pour exiger l'abandon par le maire d'un projet qui a des répercussions terribles sur certaines catégories de personnels de la Ville.

Correspondants ■

Témoignage

"La mairie de Paris va essayer de jouer les personnels contre les enseignants et les parents"

Bertrand Vincent, secrétaire du syndicat FO de la Ville de Paris

« J'étais au gymnase Jean-Jaurès, où je suis d'ailleurs intervenu pour exprimer le soutien de notre syndicat à l'exigence de non-application du décret réformant les rythmes scolaires. J'ai été frappé par ce qui s'est passé. Il y avait énormément "d'officiels". Or il ne s'est trouvé personne, en dehors d'Anne Hidalgo et de Colombe Brossel, pour oser défendre le point de vue du gouvernement et de la mairie. Bruno Julliard n'a

rien dit. Même la représentante de la FCPE a dû indiquer que les parents étaient inquiets. La mairie de Paris n'a qu'une arme : diviser pour régner. Et je pense que c'est à cela qu'elle va essayer de se livrer. Déjà, dans *Le Parisien*, le syndicat UNSA des animateurs dénonce un mépris des enseignants à l'égard des animateurs. Diviser pour régner. Il est clair que la mairie de Paris va essayer de jouer les personnels contre les enseignants et les parents. Or le maître mot de la réforme des rythmes scolaires, c'est le "projet éducatif local". Un projet par école... avec des conséquences pour tous

les personnels de la Ville. Le problème n'est évidemment pas que les instituteurs méprisent les animateurs, c'est faux.

Le problème, c'est ce qui a été dit jeudi soir : vous nous promettez monts et merveilles, et il n'y a, aujourd'hui, pas assez d'animateurs pour surveiller les cantines ! Alors, le projet éducatif local, c'est avec qui ? (...)

Je vous informe que notre fédération Force ouvrière des services publics (syndicat des agents territoriaux) appelle à la grève nationale le 12 février. C'est important. ■

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DE DANNEMOINE (YONNE) 31 janvier 2013 (extraits)

"Le conseil municipal s'oppose au cadre d'un projet éducatif territorial"

« Le conseil municipal de Dannemoine s'oppose à la "refondation" de l'école de la République. De cette école de la République, il souhaite au contraire une consolidation (...). Le conseil municipal s'oppose radicalement au cadre d'un "projet éducatif territorial" (PEDT) et se prononce sans nuances pour l'école de la République, obligatoire, laïque, gratuite et nationale, garantissant à tous les enfants, où qu'ils habitent, les mêmes enseignements dispensés par des enseignants dont les qualifications sont pour tous garanties par les mêmes diplômes nationaux. »

Enseignement

Mensonges et hypocrisie sur la réforme Peillon

Lettre d'une pédiatre sur la réforme des rythmes scolaires

Notre correspondante réagit à l'éditorial du journal *Le Monde*, daté du 23 janvier 2013.

D'après l'éditorialiste du *Monde*, le refus massif des enseignants et d'une grande partie des parents d'élèves de la réforme des rythmes scolaires relèverait d'un « corporatisme étriqué » qu'il estime « lamentable ». En effet, et il n'est malheureusement pas le seul, il rend responsable les rythmes scolaires actuels de ne pas tenir compte « du temps d'attention des enfants », s'appuyant sur les éminents avis des « enseignants, chercheurs, Académie de médecine, chronobiologistes, parents, parlementaires, et ministres successifs ». Bref, d'après lui et ces nombreux « éminents spécialistes », l'échec scolaire a un responsable : le « rythme scolaire » et, bien sûr, les enseignants de terrain qui refusent tout changement de celui-ci.

Je ne suis pas un éminent spécialiste, mais seulement pédiatre, médecin de l'Education nationale, exerçant dans un département dit défavorisé, et, en plus, parent d'élève (...).

LES ENJEUX...

De nombreuses « réformes » (à chaque nouveau ministre de l'Education nationale) ont vu le jour, s'appuyant toujours sur l'avis de « sommités » de divers horizons qui n'auraient en vue que le bien des élèves. Je m'insurge contre cette vision. Ces réformes se moquent bien de la santé des enfants, de leur éducation et de leur bien-être à l'école. Elles sont en fait l'enjeu de différents lobbies, dont les Eglises et le tourisme ne sont pas des moindres.

Mais le point de départ, c'est le « coût » de l'Education nationale et la volonté des pouvoirs publics depuis des années de casser cette école qui était tant enviée par les autres pays. Beaucoup de choses ont été faites en ce sens : je n'en citerai que quelques-unes, qui m'ont, en tant que médecin scolaire, profondément inquiété : suppression des CP d'adaptation, suppression des classes de perfectionnement, non-remplacement des

maîtres en congés, suppression massive de postes d'enseignants et d'enseignants spécialisés (RASED), disparition des médecins de l'Education nationale par absence de recrutement, suppression de la formation des professeurs des écoles, diminution des heures de cours (...), manque d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour les enfants handicapés... La liste est longue qui explique les difficultés scolaires de certains enfants, sans pour cela incriminer le temps scolaire (...).

Soyons honnêtes. Que propose, entre autres, la réforme Peillon ? De permettre aux municipalités d'organiser elles-mêmes la journée de l'enfant à l'école : où est le respect des rythmes de l'enfant dans cela ? Puisque, selon le lieu d'habitation, il ne sera pas le même !

LES CONSÉQUENCES...

Quelles conséquences auront sur les enfants le mélange des heures de cours (...) et des activités diverses, incontrôlables, car de la responsabilité des municipalités, exercées par des personnels divers, non formés, mal payés, à la charge des collectivités ?

Que dire encore des répercussions que ces activités auront sur l'attention et la disponibilité des enfants qui retourneront en classe après ?

Surtout quand l'on sait que l'interruption des cours entre le matin et l'après-midi pourra aller jusqu'à trois heures ! Parlons de la déstructuration des enfants que de tels changements dans les disciplines, les accompagnateurs, les rythmes (parlons-en) produiront (...).

Parlons des enfants handicapés qui nécessitent plus que les autres, et en particulier les autistes, des repères, des habitudes, un même interlocuteur, un même environnement...

Pour conclure, disons simplement que le « corporatisme » des enseignants soucieux du bien-être de leurs élèves, de leur instruction et de leur bon développement est bien préférable aux mensonges et à l'hypocrisie de ceux qui n'ont qu'un but : saccager l'Education nationale. ■

Presse

Grève des salariés de Presstalis (ex-NMPP) contre un plan de restructuration

La direction de Presstalis (1), les éditeurs de presse et l'Etat ont conclu début octobre 2012 un accord sur un plan de restructuration de la société de presse.

Ce plan prévoit la suppression de plus de la moitié des postes de salariés et cadres (1 250 sur 2 400) à Presstalis et l'externalisation de plusieurs sites. Depuis quelques semaines, le Syndicat général du livre et de la communication écrite (SGLCE-CGT) et la CGT Presstalis ont lancé des mots d'ordre de grève contre ce plan, largement suivis par les salariés, à Paris et en province.

La direction de Presstalis « annonce l'externalisation du travail des sites Société presse Paris service (SPPS) et Gonesse sur Bonneuil, en région parisienne, la suppression des postes de cadres au sein des cellules de pilotage opérationnelles (CPO) de province, le recours à la sous-traitance, le recours au licenciement de 1 250 salariés », détaille la SGLCE-CGT dans un tract. Dès le 16 janvier, lançant un mot

d'ordre de grève, le SGLCE dénonçait « l'inaction flagrante » du président de la République et de son gouvernement « pour sauver (le système coopératif) de la presse » :

« Aujourd'hui, M. Hollande présente ses vœux à la presse, nous souhaitons l'entendre sur ce sujet et nous expliquer comment l'Etat peut financer à coups de millions un plan de restructuration qui prévoit 1 250 licenciements, alors qu'il nous certifie faire du chômage une de ses priorités. »

Face à l'absence d'ouverture de négociations sur les revendications des salariés et de leur syndicat, le SGLCE-CGT appelle à un nouvel arrêt de travail ce mardi 5 février au soir et à un rassemblement le 6 février « sur le parking de l'imprimerie du Monde, à Ivry ». L. F. ■

(1) Presstalis, dénommée jusqu'en décembre 2009 Nouvelles messageries de la presse parisienne (NMPP), est une société de messagerie de presse, dont la principale mission est de participer à la diffusion de la presse écrite.

Fonction publique

A propos des dites « créations d'emplois » à l'Education nationale

Nicole Fisher

Le dernier *Informations ouvrières* a fait une petite brève sur l'hémorragie des effectifs de fonctionnaires d'Etat qui continue et reproduit un tableau du *Parisien* en page 4.

A juste titre, *Informations ouvrières* relève que ce journal laisse entendre, à tort, que la cure d'amaigrissement est moindre qu'avant et donne l'exemple des Finances publiques. A lire *Le Parisien* ou à entendre les déclarations de Vincent Peillon, on pourrait croire aussi que l'Education nationale hérite de 8 781 postes de fonctionnaires d'Etat supplémentaires. Or il n'en est rien. *Le Parisien* parle d'« effectifs ». Il ne s'agit pas d'« effectifs » mais d'« équivalents temps plein (ETP) » et en tout cas, pas ou très peu, de fonctionnaires d'Etat.

Retour sur la LOLF (1)

L'unité de mesure des dépenses de personnel imposée par la LOLF et l'Union européenne n'est plus l'emploi budgétaire statutaire.

Le projet de loi de finances ne donne plus le détail de tous les emplois budgétaires et la répartition au sein d'un corps de fonctionnaires en fonction des grades. Selon les gouvernements successifs, il s'agissait de « contraintes très fortes pour la gestion du personnel, insérées dans les règles formelles de l'autorisation d'emplois budgétaires ».

Les emplois budgétaires corps par corps, grades par grades ont donc disparu des projets de loi de finances. Seul compte le volume de la masse salariale et le plafond d'emplois à ne pas dépasser, mesuré en ETPT (ETP travaillé dans l'année) (2). Chaque ministère répartit ce volume d'ETPT comme il veut. Ce qu'il faut, c'est respecter le traité européen TSCG.

Les « effectifs supplémentaires » de l'Education nationale : une masse de contractuels

Le ministère crée 6 770 « équivalents temps plein (ETP) » d'enseignement dans les écoles et les établissements



Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, devant des élèves d'une école de Brest.

Photo AFP

scolaires. Ceux-ci correspondent à 20 310 étudiants de master première année embauchés comme contractuels à un tiers-temps pour la rentrée prochaine, à la suite de leur admissibilité aux concours organisés en juin prochain. On lit en effet sur le site du ministère : « Entre septembre 2013 et les épreuves d'admission, qui se dérouleront en juin 2014, ces étudiants effectueront un tiers-temps de service d'enseignement, notamment sur des missions de remplacement. » C'est la première fois qu'un concours d'Etat ne recrute pas des fonctionnaires stagiaires ou des élèves-professeurs, mais des contractuels qui ont vocation, s'ils sont admis en juin 2014, à remplacer les départs en retraite de la rentrée 2014.

De même le ministère crée : — 88 ETP de conseillers principaux d'éducation (CPE) qui correspondent à 264 contractuels à un tiers-temps ; — 350 ETP d'auxiliaires de vie scolaire individuels (AVS-i), qui sont des contractuels ; — 50 ETP d'assistants sociaux ainsi que 100 ETP correspondants à des emplois d'administratifs pour les établissements scolaires. S'ajoutent 458 contractuels, qui compenseront les décharges de stagiaires, et 965 ETP dans l'enseignement privé et l'enseignement agricole public et privé.

Les contrats qui ne sont pas dans le « plafond »

— 6000 emplois d'avenir professeur qui sont des contrats de droit privé rémunérés 402 euros (sans les bourses) pour douze mois en moyenne d'activités pédagogiques ; — il y a par ailleurs 115 690 assistants d'éducation, assistants de sécurité et contrats uniques d'insertion (ces derniers de droit privé).

Rappelons pour finir que le total des suppressions d'emplois sur la période 2007-2012 se monte officiellement à 75 325 ETP, dont 69 808 ETP d'enseignants (rapport sur le projet de loi de finances pour 2013 de la mission enseignement scolaire).

Dans les créations annoncées pour 2013, il n'y aura pas de classe en plus, ou très peu, ni de postes en plus, ou très peu, devant les élèves, qui seront 60 000 en plus à la rentrée 2013. En revanche, tout est orienté sur la mise en œuvre de la loi d'orientation Peillon. Nous y reviendrons. ■

(1) La loi organique relative aux lois de finances, présentée conjointement par Didier Migaud, alors député PS, et Alain Lambert, alors sénateur UMP, a été adoptée en 2001 sous le gouvernement de Lionel Jospin à la quasi unanimité.

(2) Si un emploi était créé, par exemple au 1^{er} juillet, il comptera pour un demi ETPT.

INFORMATIONS SYNDICALES

Communiqué des fédérations syndicales de la fonction publique

« Nos organisations syndicales affirment leur opposition à l'acte III de la décentralisation »

Les organisations syndicales de la fonction publique CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires estiment urgent et indispensable que le gouvernement apporte des réponses fortes sur :

- l'amélioration du pouvoir d'achat, en priorité, par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;
- l'amélioration du déroulement de carrière de tous les agents en commençant par l'abrogation immédiate du contingentement du dernier échelon de la catégorie C puis la refonte des grilles indiciaires des catégories C, B et A ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire ;
- une véritable rupture par rapport à la RGPP ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- l'amélioration et le renforcement du statut général, dans le respect des spécificités de chaque versant ;
- l'abandon de la loi HPST, et ce, afin de garantir l'exercice d'un véritable service public hospitalier.

Dans l'état actuel des choses et de ce dont elles ont connaissances, nos organisations syndicales affirment

leur opposition à « l'acte III » de la décentralisation. Sur ces sujets, elles constatent que, dans le cadre de l'agenda social ouvert depuis plusieurs mois, la ministre se contente de déclarations d'intention alors même que la situation déjà préoccupante ne cesse de se dégrader. Elles partagent la conviction que, sur ces enjeux essentiels, l'intervention la plus large possible des personnels est nécessaire pour obtenir des avancées significatives. En conséquence, elles affirment leur volonté de créer le rapport de force indispensable avec l'ensemble des personnels afin d'infléchir la politique du gouvernement. A l'issue de la réunion du 7 février présidée par la ministre sur les rémunérations, les carrières et les parcours professionnels, les organisations syndicales CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires ont d'ores et déjà prévu de se revoir. Si le gouvernement persiste dans ses orientations, elles prendront ensemble leurs responsabilités et envisageront tous les moyens d'action pour obtenir les réponses à leurs légitimes exigences.

Paris, le 1^{er} février 2013

Logement

Première loi Duflot sur le logement Les listes d'attente vont continuer de s'allonger dans nos communes

Le total des mises en chantier de logements neufs a chuté de 17,6 % de juillet à septembre 2012.

Correspondants

Le 21 janvier 2013, Cécile Duflot, ministre du Logement, saisissant l'occasion de ses vœux à la presse, a présenté sa loi, validée le 18 janvier, « relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ».

Une deuxième loi-cadre sur le logement et l'urbanisme est en préparation.

Cécile Duflot constate : « Un toit, c'est un droit. Nous n'avons pas le droit de faire preuve de laxisme et de tiédeur quand il s'agit d'agir en faveur de la construction de logements. » Objectif du gouvernement : 500 000 logements par an, dont 150 000 logements sociaux. Elle ajoute : « L'impossibilité d'accéder ou de conserver un logement est une injustice qui désagrège le lien social en détruisant la vie de ceux qui en sont privés. »

Alors que la crise du logement s'aggrave, le total des mises en chantier de logements neufs ayant chuté de 17,6 %, de juillet à septembre 2012, comparé à la même période en 2011, que se cache-t-il derrière ce constat ? Le gouvernement, prenant la mesure du désastre, décide-t-il de construire massivement des logements HLM dont le loyer répondrait à l'appauvrissement général des locataires ? La première loi Duflot va-t-elle répondre à cette situation par la construction massive d'HLM ?

La loi Duflot poursuit la même politique que celle des gouvernements précédents

Cette loi s'appuie sur trois engagements :

1- Le renforcement des obligations de construire du logement social (applicable au 1^{er} janvier 2014) par le durcissement de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU). Les communes auraient l'obligation de construire 25 % de logements sociaux sur l'ensemble des logements, contre 20 % antérieurement. Au cas où elles ne respecteraient pas ce dispositif, elles paieraient des prélèvements.

2- La mobilisation sur le foncier public, par la mobilisation des terrains de l'Etat, avec des décotes pouvant aller jusqu'à 100 %, sous réserve qu'ils soient affectés à des programmes de logements dont une partie au moins doit être composée de logements sociaux.

La revue *Construire* (1), qui consacre un article à cette question, écrit : « A remarquer d'abord qu'il n'y a plus beaucoup de terrains de l'Etat, puisque ce dernier a privatisé à tout va (...). Les terrains de Gaz de France, d'EDF, de la SNCF/RFF sont propriété de ces sociétés et celles-ci comptent sur leur



vente au prix fort pour financer leur développement. Il n'y a encore, comme terrains de l'Etat, que les terrains militaires, les forêts domaniales, les résidences présidentielles, des châteaux classés (...). La liste des terrains épantants, pas chers, qui a été publiée, est fautive pour la moitié des terrains. La liste a été retirée. »

3- La défiscalisation Duflot remplacera la défiscalisation Scellier (rabais fiscal accordé aux investisseurs achetant un logement neuf afin de le louer, ayant comme conséquence moins de rentrées fiscales pour l'Etat). En n'abrogeant pas la loi Boutin, en ne remettant pas en place l'aide à la pierre qui, avant 1977, a permis la construction massive d'HLM, la loi Duflot poursuit la même politique que celle des gouvernements précédents.

L'aide à la pierre pour la construction d'HLM a été condamnée par la « concurrence libre et non faussée » de l'Union européenne. L'aide personnalisée au logement (APL) est censée la remplacer. Si elle aide les locataires à faire face à leurs échéances mensuelles, elle ne sert pas à financer la construction d'HLM. Le champ est laissé libre aux spéculateurs immobiliers qui, avec la complicité de tous les gouvernements successifs, au nom de la libre concurrence, organisent cyniquement la pénurie et la hausse des loyers.

La première nécessité pour le retour à la construction massive d'HLM, c'est l'abrogation de la loi Boutin

La rigueur budgétaire imposée par la ratification du TSCG, entraînant la

réduction des dépenses publiques en vue de verser 10 milliards d'euros aux spéculateurs, a comme conséquence la baisse de 5,2 % des crédits du ministère de l'Égalité du territoire et du Logement (8,2 milliards d'euros en 2012, 7,7 milliards en 2013).

Les crédits budgétaires versés pour l'aide à la pierre passent de 450 millions d'euros en 2012 à 500 millions en 2013. Une hausse de misère de 11 % qui ne répond pas à la construction de 150 000 logements sociaux par an annoncés par le gouvernement ! Quant à la TVA, sur le secteur du logement, après une augmentation de 5,5 % à 7 %, elle devrait passer à 10 %. Des élus du PS, du PCF, de EELV (dont Marie-Noëlle Lienemann) refusent cette augmentation : « La décision de passer la TVA de 5,5 % à 10 % pour la construction des logements sociaux et la rénovation des bâtiments aurait des effets catastrophiques sur la reprise de la construction et l'amélioration de l'offre de logement, alors même que le coût du logement en France, en location ou en accession, représente un poids considérable dans le pouvoir d'achat des ménages et leur mobilité. » Enfin, l'acte III de la décentralisation devrait achever le transfert de ce secteur aux régions.

Pour le Parti ouvrier indépendant, la première nécessité pour le retour à la construction massive d'HLM, c'est d'abord l'abrogation de la loi Boutin, la fin des destructions par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le retour de l'aide à la pierre. Et pour cela, il faut rompre avec les mesures d'austérité imposées par le TSCG de l'Union européenne. ■

(1) *Construire*, tribune libre ouverte aux architectes, éditée par le comité architectes et urbanistes du POI.

Banque de France

Le personnel en grève massive contre les projets de démantèlement



Le 29 janvier, face aux projets de démantèlement de la Banque de France, le personnel était en grève, à l'appel de l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FO-SNABF-SYNDICAM, sans la CGC.

Selon les syndicats, la mobilisation a été supérieure à celle du 21 septembre, jour du comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire convoqué pour la présentation du plan de restructuration du réseau. Des dizaines de succursales étaient fermées, les machines de fabrication des billets arrêtées. Le taux de grévistes était de 70 %. Les agents du réseau et de la fabrication des billets sont venus retrouver leurs collègues parisiens pour un grand rassemblement devant le siège de la Banque de France. Le mot d'ordre de « retrait » a été scandé au mégaphone et repris par les manifestants. Voici l'extrait d'un tract syndical diffusé le jour même :

« Plus de 1 500 agents sont ce jour à Paris pour exprimer leur colère et demander le retrait des projets de la Banque de France. » Plusieurs pancartes ou affiches exigeaient la non-suppression des succursales, l'arrêt des suppressions d'emplois et du service public, le refus de la filialisation de la papeterie de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme). Le personnel avait déjà obtenu l'unité avec ses syndicats sur le mot d'ordre de retrait dans de nombreuses régions, et il a réussi à l'impo-

ser lors de la manifestation du 29 janvier.

Les agents ont compris que ces plans de fermetures de caisses, de succursales et d'externalisations visent à faire des économies sur la masse salariale et à détruire le service public (retraitement et fabrication des billets, traitement du surendettement, cotation des entreprises) et le statut.

Il ne se passe pas un mois sans l'annonce d'un nouveau projet de restructuration : le dernier en date, inspiré par le rapport de la Cour des comptes de fin 2011, à la recherche de gains de productivité, vise l'Autorité de contrôle prudentiel. Cette politique est tout à fait assumée par le gouvernement qui s'inscrit donc dans la continuité de son prédécesseur pour appliquer le traité européen TSCG qu'il a lui-même fait ratifier.

L'intersyndicale ne doit-elle pas exiger de ce dernier le retrait des plans, en s'appuyant sur la mobilisation, et ainsi suivre la volonté des agents de la fabrication des billets de conserver la papeterie et son personnel au sein de la Banque de France ?

Or l'intersyndicale a, jusqu'à présent, proposé son propre projet et « demande un moratoire sur les suppressions d'emplois et l'organisation d'une table ronde, associant les élus et tous les usagers des services rendus par la Banque, sur les conditions de l'exercice de ses missions dans les territoires ». A suivre. ■

Le personnel a imposé le mot d'ordre de retrait lors de la manifestation du 29 janvier.

Universités > CROUS

Lundi 4 février : ouverture des négociations sur l'aide aux étudiants

L'UNEF vient d'annoncer « le lancement officiel des discussions sur les aides sociales le 4 février prochain, à l'occasion d'un déplacement conjoint de Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Jérôme Cahuzac, ministre du Budget ».

Rappelons l'enjeu de ces « négociations » entre le gouvernement et les organisations étudiantes, prévues initialement en décembre 2012. La ministre Fioraso avait annoncé une « remise à plat » de tout le système des aides aux étudiants, et ce, « à coût constant ».

Sous couvert de la création d'une allocation d'autonomie sur critères sociaux pour les étudiants, qui se traduirait par une augmentation du nombre de boursiers et du montant des bourses (dans quelles proportions ?), l'UNEF et le gouvernement se préparent à supprimer la demi-part fiscale qui soutient les familles des étudiants et à remettre en cause le dispositif des aides au logement dont bénéficient actuellement plus de 600 000 étudiants.

En clair, des pans entiers de l'aide égale pour tous, dite aide indirecte, seraient liquidés au profit d'une légère augmentation de l'aide directe pour certains. Nous y reviendrons. ■

Algérie

L'éditorial du journal *Fraternité*, n° 47

Bas les pattes devant l'Algérie !

Louisa Hanoune

Moins d'une semaine après le début de l'intervention militaire française au Mali, le site gazier de Tiguentourine, à In Amenas, était le théâtre d'une opération terroriste de prise d'otages d'une grande ampleur.

Le choix d'In Amenas visait, par-delà la destruction des installations gazières, à fournir un prétexte à différentes puissances pour intervenir, y compris militairement, dans notre pays sous couvert de sauvetage des otages. Ainsi, l'administration américaine a d'emblée annoncé que 1 200 marines stationnés en Italie sont prêts à se diriger vers In Amenas si les autorités algériennes l'approuvaient.

L'autre objectif consistait à entraîner l'Algérie dans le borbier malien : le président français l'a confirmé en déclarant que « cette opération terroriste démontre que l'Algérie doit s'impliquer davantage au Mali ». L'administration américaine, qui soutient l'intervention française, a renchéri, en appelant au retrait de l'armée française pour céder la place à l'armée algérienne dans la direction des opérations.

L'Etat algérien a fait l'objet de toutes sortes de menaces, chantages et pressions extérieurs pour l'amener à négocier avec les terroristes avant et pendant l'assaut de l'Armée nationale populaire (ANP). Et, mettant à profit l'opération terroriste, Obama a annoncé son intention de porter la guerre en Afrique du Nord, pour « combattre le terrorisme ». Cela au moment où l'intervention française au nord du Mali ravive les tensions tribales (Noirs, Touaregs et Arabes), un processus déjà en cours depuis l'intervention de l'OTAN en Libye en 2011, qui a ouvert la boîte de Pandore.

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a précisé que l'ANP ne participera pas à la guerre au Mali, ne recevra pas de troupes étrangères sur le sol algérien et ne permettra pas d'atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du pays. Cette position, résistante, a soulevé un élan immédiat de solidarité nationale, notamment parmi les jeunes, pour la défense de la nation, opposant une fin de non-recevoir aux impérialismes américain et français qui veulent, coûte que coûte, transformer l'Algérie en un Pakistan-bis. En effet, le mouvement des troupes françaises dans le Nord-Mali repousse les terroristes vers les frontières sud-algériennes, alors que le Pentagone étudie un projet d'installation d'une base d'Africom au Niger voisin.

De plus, selon la presse nationale, les moyens de communication très sophistiqués qui étaient en possession des terroristes à Tiguentourine sont identiques à ceux fournis par le Qatar à « l'opposition armée » en Syrie et aux « rebelles libyens ». Avions-nous exagéré en mettant au centre de notre intervention, depuis janvier 2011, la défense de la souveraineté nationale et les conditions à même d'immuniser la nation ?

Devant les membres du Congrès, Hillary Clinton a rappelé cyniquement que « *al-Qaida est un produit américain* », que « *le*

gouvernement américain a importé des extrémistes de l'Arabie Saoudite » et est responsable de la situation désastreuse au Pakistan (mines, bombes, terrorisme, etc.).

Les faits sont là, et ils prouvent que c'est bel et bien le plan américain de Grand Moyen-Orient qui est en marche pour dépecer les nations et que notre pays en est la principale cible, pour briser les résistances qui ont sauvé la nation, afin de soumettre toute la région.

Et ce n'est un secret pour personne : l'Etat français, en crise majeure, intervient au Mali pour s'accaparer

l'uranium du Niger, mais aussi celui du Mali, en plus de l'or et du pétrole que recèle le sol malien. Et c'est pour cet objectif que l'intervention militaire française organise la partition du Mali promise au Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) qui collabore avec l'armée française.

Or le Sud algérien, qui regorge de richesses, est le prolongement du Nord malien.

Alors, le renforcement du front intérieur, fragilisé par la précarité sociale, les dossiers de la tragédie nationale toujours en suspens et le déficit en démocratie, est l'urgence de l'heure. En effet, la résistance de l'Etat ne saurait être durable si elle ne s'appuie pas sur la mobilisation populaire qui exige que soient renforcés les ressorts. C'est une question de sauvegarde nationale.

Pour sa part, le Parti des travailleurs, en état d'alerte maximum, ne ménage aucun effort pour l'aide à la mobilisation et, avec l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), s'apprête à convoquer la deuxième session de la conférence d'urgence contre les guerres d'occupation/pillage, l'ingérence extérieure, pour la défense de la souveraineté et de l'intégrité des nations.

A bas la guerre impérialiste !

Bas les pattes devant l'Algérie !

Le 30 janvier 2013



Fraternité est disponible en France au prix de 1 euro.
Ecrire à :
Commission Fraternité,
87, rue du Faubourg
Saint-Denis, 75010 Paris

EN BREF

Le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Benny Gantz, a entamé le 3 février une visite, aux Etats-Unis, à l'invitation de son homologue américain, le général Martin Dempsey. « Durant cette visite, (les généraux) Gantz et Dempsey discuteront des défis sécuritaires actuels, de l'état général sécuritaire au Moyen-Orient et de la coopération militaire entre les deux pays », indique le communiqué de l'armée israélienne. Cette visite survient alors que le ministre israélien de la Défense, Ehud Barak, a confirmé implicitement le raid conduit pour la première fois par l'aviation israélienne contre des installations militaires en Syrie.

L'opération française au Mali, "un très bon exemple pour le monde" (Ehud Barak)

Le vice-Premier ministre israélien, Ehud Barak, qualifie de « très bon exemple pour le monde » l'opération militaire française au Mali, pour laquelle il a félicité le président François Hollande. « Il n'a pas seulement analysé la situation, mais il a agi. C'est un très bon exemple pour le monde », a déclaré Ehud Barak, au dernier jour de la conférence internationale sur la sécurité.

Mali

Quelques rappels de l'histoire malienne depuis l'indépendance

La justification officielle de l'intervention française est, on ne cesse de nous le répéter, d'aider le Mali à recouvrer son intégrité territoriale.

Rappelons quelques points de l'histoire du Mali depuis ce qu'il a été convenu d'appeler « les indépendances » dans les anciennes colonies de la France en Afrique.

La période immédiate après l'indépendance, sous la première République, fut caractérisée au Mali par une tentative de maîtriser les relations entre les groupes sociaux du nord du pays. A l'époque de Modibo Keita, le Mali avait, en ce sens, fait quelques avancées vers l'unité de ses nombreuses composantes ethniques. L'Union soudanaise qu'il avait fondée était ainsi parvenue à unifier les Bambaras du sud, les pêcheurs bozo, les paysans songhaï et les Bella de la vallée du Niger, de Mopti à Ansongo. Rappelons à cette occasion que les Touaregs ne constituent qu'une moitié de la population du nord. Les limites des réalisations de Modibo Keita, mais aussi l'hostilité des puissances occidentales (en particulier la France, ancienne puissance coloniale) sont à l'origine de la dérive de son gouvernement et, finalement, du succès du coup d'Etat, en 1968, soutenu jusqu'au bout par Paris, le nou-

Une succession de pseudo-démocraties et de régimes militaires, tous également corrompus et inféodés aux diktats du FMI.

veau gouvernement constitué sur cette base portant une lourde responsabilité dans la décomposition de l'Etat malien et de la paupérisation du pays.

Puis après le renversement de Modibo Keita, faute de moyens et de volonté politique, les gouvernements de Bamako, de plus en plus inféodés aux puissances impérialistes, ont sacrifié tout projet de développement du nord.

En réalité, l'histoire du Mali, après le court épisode de la Fédération soudanaise, n'a été qu'une succession de pseudo-démocraties et de régimes militaires, tous également corrompus et inféodés aux diktats du FMI : après le coup d'Etat de Moussa Traoré renversant le gouvernement Modibo

Keita en 1968, nouveau coup d'Etat en 1991, instituant le gouvernement du président Konaré, puis élection, en 2002, d'Amadou Toumani Touré, chassé du pouvoir en 2012 par le coup d'Etat du capitaine Sanogo...

L'Etat malien semi-colonial « indépendant » est, depuis longtemps, très dépendant de l'impérialisme. Entre 1980 et 1990, les plans d'ajustement structurels ont pillé les caisses de l'Etat et ont ainsi dépouillé le pays de toute capacité à assurer l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire, et du moindre des services publics communs à toute la population malienne, attisant ainsi les tensions entre le nord et le sud.

Jean-François Bayard, dans un article du *Monde* (22 janvier 2013), explique : « *La France a soutenu dès les années 1980 des programmes d'ajustement structurel qui ont détruit l'école et la santé publique et ont ainsi ouvert une voie royale aux institutions islamiques de substitution. Elle a endossé la libéralisation de la filière coton voulue par la Banque mondiale qui a accéléré l'exode rural et l'émigration.* »

Qui peut faire croire que ceux-là même qui sont à l'origine de cette situation dramatique pour tous les peuples qui composent le Mali peuvent en être, aujourd'hui, les « sauveurs » ?

Catherine CIPRIANI ■

TUNISIE

Les exigences du FMI et celles du peuple travailleur

Correspondant

La question centrale formulée par la révolution déclenchée il y a deux ans dans le bassin minier et les régions déshéritées du centre et du sud-ouest, est celle de l'emploi. Le taux de chômage chez les jeunes diplômés est supérieur à 40 %, alors que plus de 20 000 nouveaux diplômés arrivent chaque année sur le marché du travail.

Cette question est à l'ordre du jour de toutes les mobilisations dans toutes les régions du pays depuis deux ans. Les récentes grèves régionales déclenchées à Siliana, Sidi Bouzid, le Kef, Sfax et dans d'autres régions, encadrées par la puissante organisation syndicale, l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), ont démontré l'incapacité du gouvernement de la coalition, dirigée par le parti islamiste Ennahda, à satisfaire cette revendication. « *Du pain, de l'eau et non l'humiliation !* », voilà ce que scandaient les citoyens dans toutes les manifestations de ces dernières semaines. C'est qu'ils se sentent humiliés par un gouvernement qui, en plus de tourner le dos à leurs revendications légitimes, ouvre grandes les portes aux institutions financières internationales et à leurs

Cela fait huit mois qu'est annoncé un nouveau gouvernement d'union nationale et sa formation est sans cesse reportée.

affidés saoudiens et qataris, pour détourner encore plus ce qui reste des entreprises et des richesses nationales. Le FMI vient de trouver le ton. « *Il exige de la Tunisie des réformes* », dit le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie (BCT), Chedly Ayari. Le rapport du FMI de préciser : « *Des réformes structurelles exhaustives sont requises afin de jeter les bases de la transformation de l'économie tunisienne* », et notamment : « *Des réformes du marché du travail, du système éducatif (...), la maîtrise des dépenses publiques, (...) un système fiscal plus équitable et favorable à la croissance (...), la réforme du système des subventions et des pensions.* »

Mais le même rapport reconnaît que « *les risques à court terme sont élevés, dont une récession plus grave que prévu en Europe qui pèserait lourdement sur les exportations tunisiennes, une augmentation des tensions sociales dans le pays qui découragerait les investissements domestiques et étrangers* ».

Voilà l'équation que tous les gouvernements qui se sont succédés depuis le déclenchement de la révolution n'ont à ce jour pas réussi à résoudre : comment faire pour éteindre le feu de la révolution et appliquer les directives de l'Union européenne et du FMI ? La crise politique et les différends croissants au sein même du gouvernement expriment clairement cette contradiction. Le gouvernement de la coalition dirigée par Ennahda est dans l'impasse. Ses partenaires, notamment le parti du président provisoire, Moncef Marzouki, menacent de le lâcher. Cela fait plus de huit mois qu'un gouvernement élargi d'union nationale est annoncé par le président du parti islamiste, Rached Ghannouchi. Et sa formation est sans cesse reportée.

Mais l'UGTT l'a déjà annoncé : la classe ouvrière défendra pied à pied ses revendications, en toute indépendance de tout gouvernement.

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

ALLEMAGNE

Les deux principaux syndicats de l'énergie appellent à une grève à "durée indéterminée"

Les deux principaux syndicats du groupe EON, numéro un national de l'énergie, ont voté à une très large majorité en faveur d'une grève à « durée indéterminée », à partir du 4 février, pour des revalorisations de salaires. Les salariés d'EON adhérents du syndicat Ver.di ont voté pour la grève à 91,4 %, et ceux du syndicat IG BCE l'ont fait à hauteur de 96,9 % des suffrages exprimés.

« Les salariés du groupe EON ont clairement montré qu'ils étaient prêts à se battre pour une augmentation de leur salaire », a commenté Edhard Ott, membre de la direction de Ver.di, soulignant que l'offre de la direction d'une hausse de salaire de 1,7 % était « inacceptable ». « Nous ne voulons pas de conflit, mais nous ne l'éviterons pas. L'employeur a encore la possibilité de s'écarter de sa ligne dure », a estimé Peter Hausmann, porte-parole du syndicat IG BCE, qui réclame comme Ver.di une hausse des salaires de 6,5 %.

Le groupe EON, qui compte environ 79 000 salariés dans le monde, s'est engagé dans une profonde restructuration passant par un plan d'économies de deux milliards d'euros hors inflation d'ici à 2015 et la suppression de 11 000 postes.

Photo IO



Pakistan : la résistance quotidienne du mouvement ouvrier

Quotidiennement, le Pakistan est endeuillé par de sanglants attentats et par ce que les porte-parole de l'armée américaine appellent les « dommages collatéraux » provoqués par les drones lancés contre des villages censés abriter des Talibans. Dans cette situation critique, la presse internationale a beaucoup parlé des manifestations appelées par un personnage qualifié « d'islamiste modéré », Tahirul Quadri, demandant des élections immédiates. Ces manifestations ont cessé aussi brusquement qu'elles avaient commencé : les forces politiques qui considéraient qu'il fallait recourir à un coup d'Etat et redonner le pouvoir à l'état-major de l'armée ont conclu que ce n'était pas le moment.

Dès le début, la All Pakistan Trade Union Federation (APTUF), c'est-à-dire la fédération nationale des travailleurs pakistanais, avait dénoncé la manœuvre, en faisant la déclaration suivante : « La classe ouvrière du Pakistan ne laissera pas détruire

la démocratie. » Le patronat pakistanais, comme les multinationales, utilisent la situation pour aggraver l'exploitation des travailleurs, remettre en cause leur sécurité (dans les dernières semaines, il y a eu près de 400 morts à la suite d'incendies dans les usines de Karachi et de Lahore). Le samedi 26 janvier, en dépit des conditions d'insécurité, l'APTUF a réuni plusieurs milliers de manifestants dans un rassemblement pour protester contre la violation des lois du travail, exigeant le châtiement des coupables.

Les autres mots d'ordre portaient sur le refus de la privatisation des chemins de fer, ainsi que sur les salaires. Il existe un salaire minimum de 8 000 roupies (environ 90 euros), mais dans beaucoup d'entreprises, ce salaire ne dépasse pas les 50 euros.

En affirmant l'unité de la classe ouvrière pour ses revendications, c'est l'unité du Pakistan et la démocratie que défend le mouvement ouvrier.

PALESTINE

Un rapport du Conseil des droits de l'homme de l'ONU exige le retrait des colonies israéliennes

Un rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies réclame l'arrêt immédiat des colonisations dans les territoires palestiniens occupés et le retrait progressif de tous les colons, évoquant pour la première fois un éventuel recours devant la Cour pénale internationale.

Selon ce rapport, « un nombre important de droits de l'homme des Palestiniens sont violés de manières et de façons diverses en raison de l'existence de ces colonies de peuplement (...). Les colonies de peuplement sont

maintenues et développées à travers un système de ségrégation totale entre les colons israéliens et la population habitant dans les territoires occupés. » « Ce système de ségrégation est soutenu et facilité par un contrôle militaire et de maintien de sécurité strict, au détriment des droits du peuple palestinien », ajoute le rapport.

Photo AFP



GUADELOUPE

Deux syndicalistes de l'UGTG traînés de nouveau devant le tribunal

Poursuivis depuis 2011, Charly Lendo et Tété Coupin, syndicalistes de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), sont accusés, notamment, d'avoir jeté de l'eau sur le patron des hôteliers et de l'avoir menacé en brandissant le poing. Accusations farfelues, montées à la hâte, au point que le 26 mai 2011, puis à nouveau le 3 mai 2012, le tribunal avait conclu à la nullité des citations et décidé de renvoyer au parquet.

Deux ans après, les deux syndicalistes étaient à nouveau convoqués, mardi 15 janvier, devant la cour d'appel de Basse-Terre. Alors que leurs avocats dénonçaient plusieurs irrégularités, irrecevabilités et autres zones d'ombre, l'avocat général justifiait, lui, toutes les irrégularités et autres nullités dans cette affaire, en disant que l'UGTG ne respectait pas les institutions de la République, que les militants UGTG parlaient créole à l'audience, y compris les fonctionnaires de l'Etat, sous-entendant ainsi qu'il ne voyait donc pas pourquoi il devait respecter le Code de procédure pénale français. Il a réclaté 500 euros d'amende aux deux syndicalistes, et deux mois de prison avec sursis à l'encontre de Charly Lendo. Le délibéré devrait avoir lieu le 19 février 2013.

L'UGTG réaffirme que « toutes ces manœuvres, ces convocations, ces procès ont pour but de criminaliser l'action syndicale et de tenter de mettre fin à toute contestation en Guadeloupe ».

GRÈCE

Grèves dans les ports, les transports, les hôpitaux...

Des grèves dans les ports, les transports urbains, les chemins de fer et les hôpitaux publics se succèdent en Grèce contre la poursuite de la politique de rigueur.

Jeudi 31 janvier, le syndicat des marins (Pno) appelait à la grève pour protester contre un projet de restructuration du secteur. « Ce projet de loi va détruire le secteur, où actuellement plus de 7 000 marins grecs sur un total de 15 000 sont au chômage », explique Yannis Halas, secrétaire général du Pno.

« Le chômage est de 60 % dans le secteur. Des marins n'ont pas été payés depuis quatre ou cinq ans. Sept bateaux sur huit ont été abandonnés », déclare un manifestant.

Les employés des bus, des trolleybus et des chemins de fer étaient également en grève contre la baisse de leurs salaires et la réquisition de employés du métro d'Athènes, en grève depuis neuf jours. Ils réclament « la signature d'une nouvelle convention collective » et « la sauvegarde du caractère public des transports en commun ». Les médecins hospitaliers étaient eux aussi en grève contre « la réduction du budget de la Sécurité sociale et du nombre de personnels hospitaliers ».

PORTUGAL

Photo AFP



40 000 ENSEIGNANTS MANIFESTENT À LISBONNE

« Ce ne sont pas les enseignants qui sont de trop, ce sont les gouvernants liés à la troïka ! »

Plus de quarante mille enseignants de la maternelle au supérieur, venus de tout le pays, ont manifesté le 26 janvier à Lisbonne : « Troïka et FMI hors d'ici ! », « Ce ne sont pas les enseignants qui sont de trop, ce sont les gouvernants liés à la troïka ! », « Vive l'école publique ! »

Le secrétaire de la fédération des enseignants (CGTP), Mario Nogueira, a dénoncé les attaques contre les enseignants, les chercheurs, l'école publique : les diminutions horaires des disciplines fondamentales dans la formation des enfants ; les méga-regroupements ; l'augmentation de l'horaire de travail ; un concours externe qui écarte plus de 90 % des enseignants qui remplissent les conditions de titularisation selon les critères avancés par le ministère de l'Éducation ; la menace de licenciement de dizaines de milliers d'enseignants ; les baisses de salaire et l'augmentation des charges fiscales dont le total atteindra, à la fin de l'année, l'équivalent des trois quarts du salaire.

CHIFFRE

18,71

C'est, en millions, le nombre de travailleurs et de jeunes qui étaient au chômage en décembre dernier dans la zone euro, selon les chiffres officiels communiqués par Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne.

ITALIE

Taux de chômage record en Italie : 11,2 %

Un taux de chômage record a été établi en Italie, en décembre, à 11,2 % de la population active, selon une estimation provisoire publiée par l'Institut national des statistiques italien (Istat). Le nombre de travailleurs à la recherche d'un emploi s'est élevé à 2,875 millions. 36,6 % des jeunes de 15-24 ans (606 000) étaient au chômage en décembre. A trois semaines des élections législatives prévues les 24 et 25 février, cette hausse continue du chômage fait monter la colère contre les partis qui se succèdent au gouvernement.

Chômage en Italie

